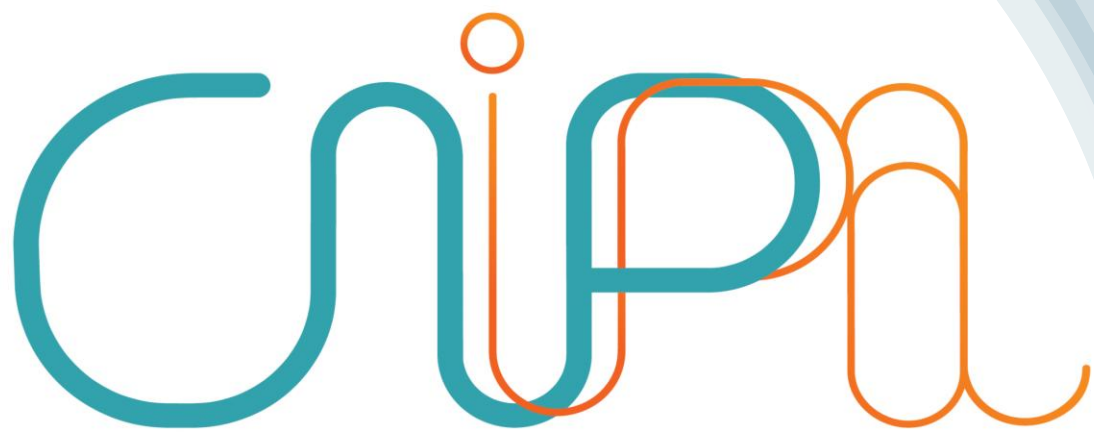
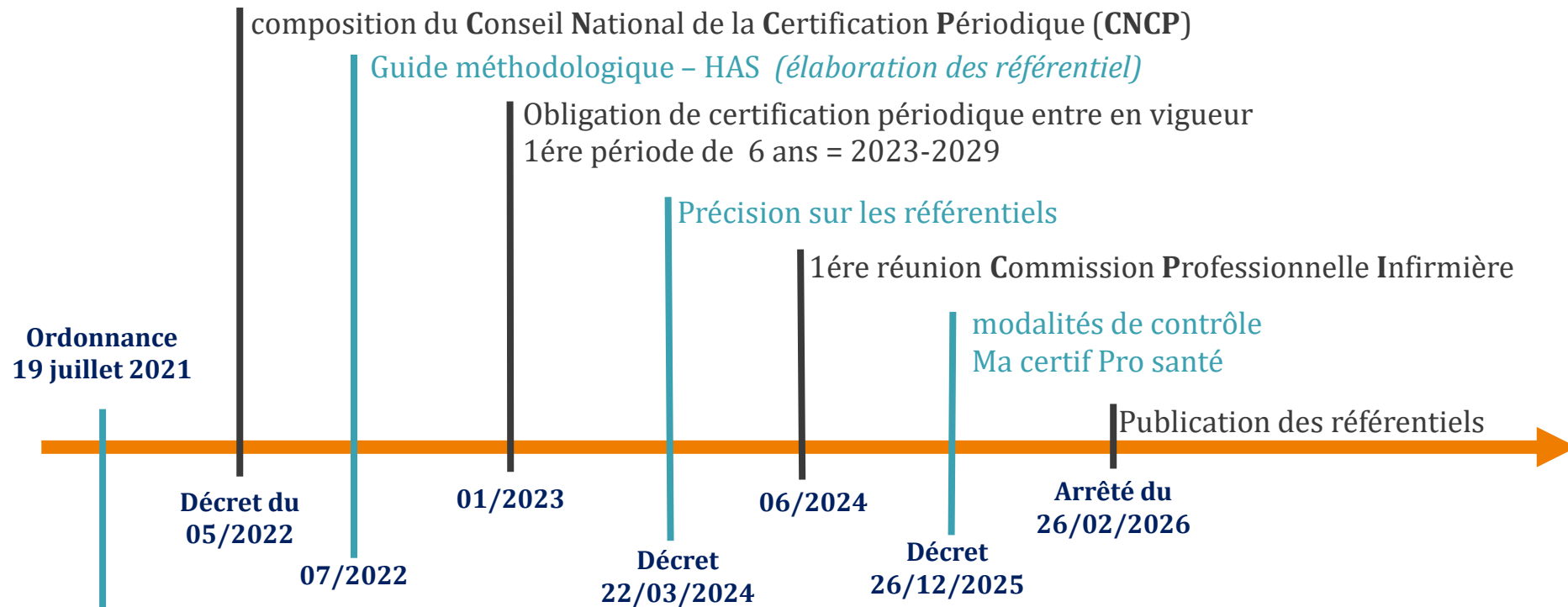




Conseil National Professionnel
des Infirmiers en Pratique Avancée

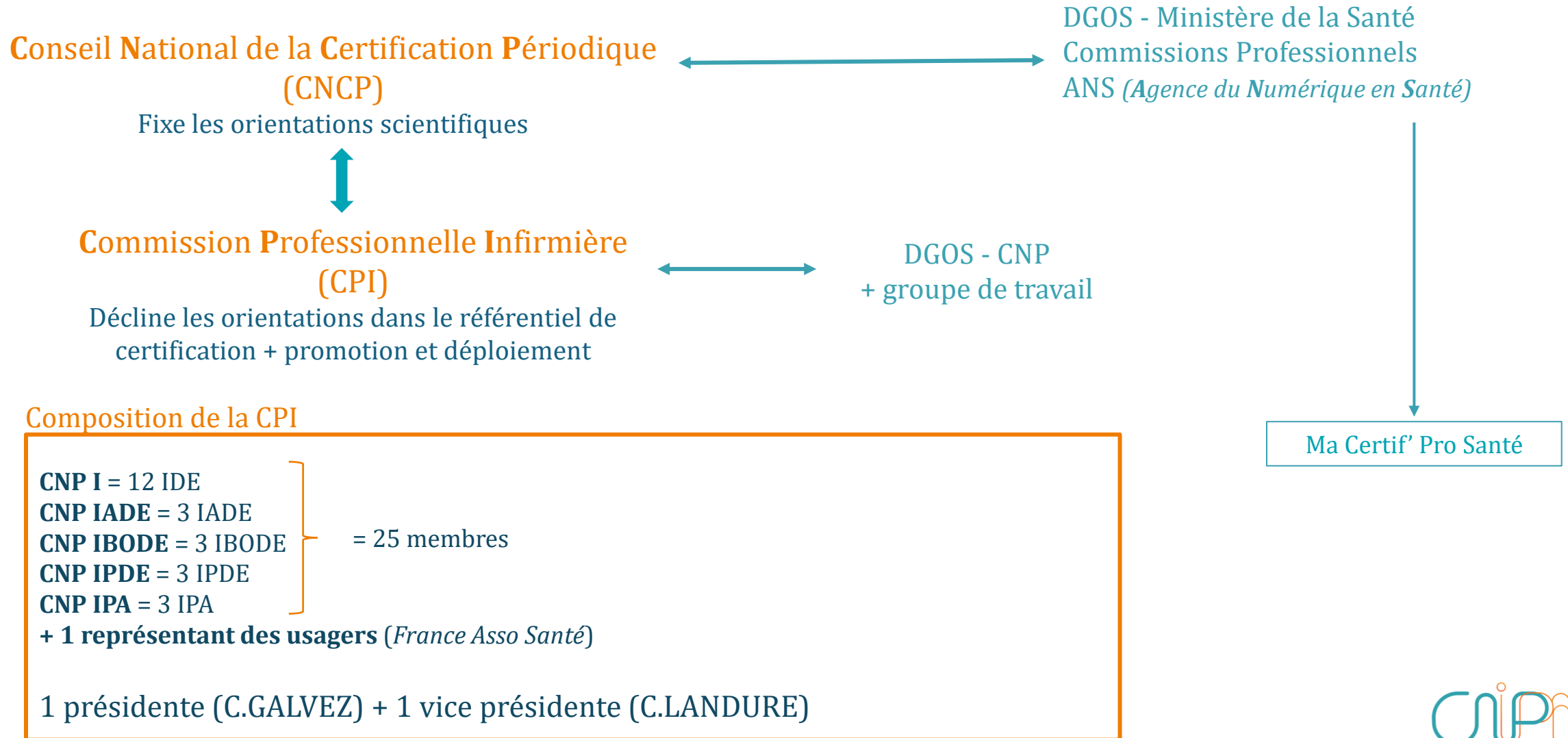
COMMUNICATION SUR LA CERTIFICATION

HISTORIQUE



- **Certification périodique** pour les professionnels de santé
- **Relevant d'un ordre** professionnel (*médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes, pharmaciens, infirmiers, masseur-kinésithérapeutes et pédicures-podologues*)
- **4 axes** : identique pour tous les professionnels
- Période de certification sur **6 ans**

HISTORIQUE



Ce qu'il faut savoir sur la certification

4 axes identiques à tous les professionnels de santé



AXE 1

AXE 1 :
actualiser les
connaissances
et les
compétences

Objectifs

Actualiser les connaissances fondant les pratiques

Assurer qu'elles soient conformes au regard :

- des données de la science
- des valeurs professionnelles
- de l'éthique, de la déontologie
- des priorités de santé publique
- de l'évolution des politiques de santé
- des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire

Assurer les compétences nécessaires à l'exercice pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

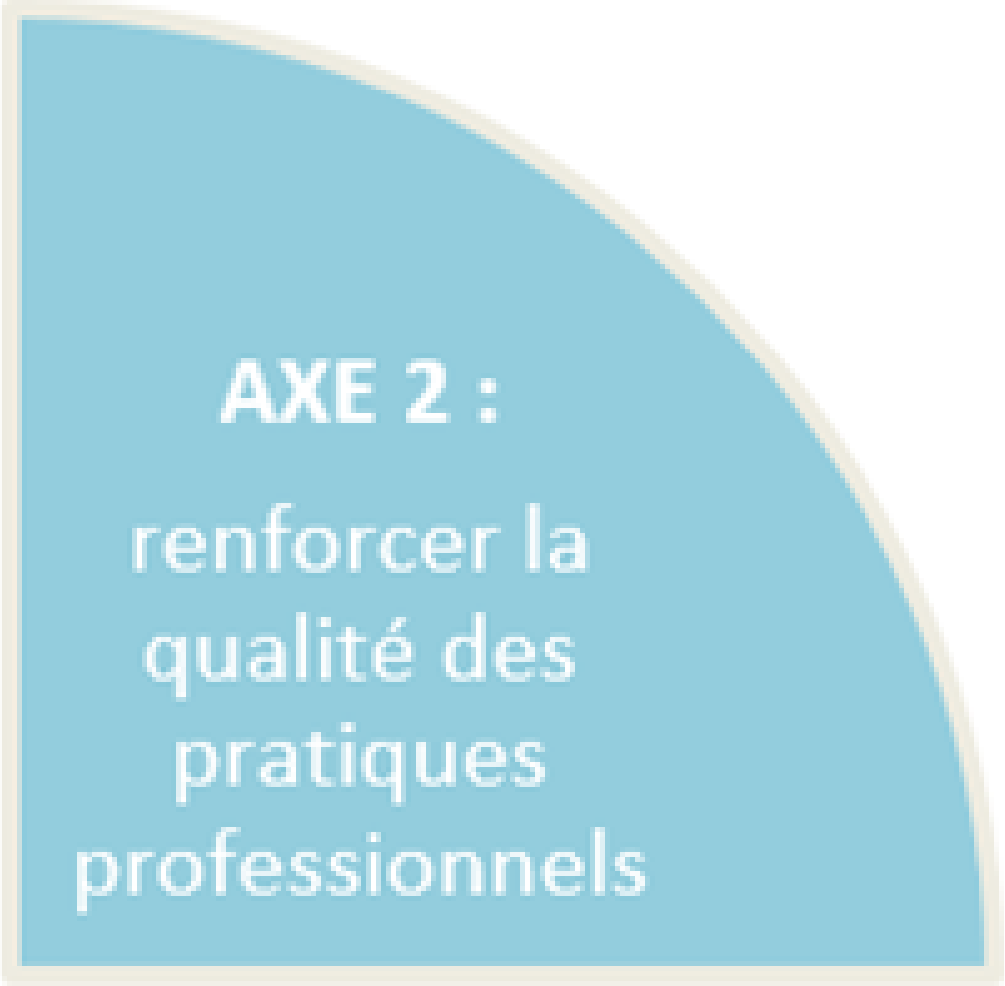
AXE 2

Objectifs

Garantir des pratiques conformes au regard :

- des recommandations de bonne pratique
- des référentiels qualité
- des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie

Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins *(Les actions peuvent concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles)*



AXE 2 :
renforcer la
qualité des
pratiques
professionnelles

AXE 3

Objectifs

Assurer une relation de qualité au regard :

- des recommandations de bonne pratique
- des valeurs professionnelles
- de l'éthique, de la déontologie
- des droits des patients

Actualiser les connaissances :

- droits du patient
- obligations déontologiques fondant les pratiques

Améliorer la relation aux patients :

- Contribuer au renforcement du dialogue
- améliorer la transparence de l'information
- Développer l'écoute active et la bienveillance
- assurer une relation de qualité avec l'entourage

Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation :

- niveau d'information des patients
- impact des nouveaux outils numériques
- nouvelles formes de prise en charge numérique

Rendre le patient co-acteur de sa santé

AXE 3 :
**améliorer la
relation avec
les patients**

AXE 4

Objectifs



AXE 4 :
mieux prendre
en compte la
santé
personnelle des
professionnels de
santé

Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé:

- Donner à chaque professionnel les moyens de préserver sa santé.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.

Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.

Conserver les aptitudes professionnelles.

Pour valider la certification

des actions de formation dans chacun des 4 axes

En respectant les règles suivantes:

- **4 actions minimum** par axe
- Au moins **1 action en qualité de participant**, dans chaque axe (*Pour chaque action menée vous pouvez être participant ou intervenant*)
- Pour **valider l'axe 1**, il faut réaliser au minimum **7h sur la pharmacologie**
- **14h minimum par axe** (1 journée = 7h)
- **Certaines actions peuvent rentrer dans plusieurs axes** (*libre choix du professionnel*)
- Un **même type d'action** ne peut **valider que 7h maximum** par axe

Pour valider la certification

	Nombre d'actions sur la période de certification	Équivalent en temps de toutes les actions sur la période de certification de 6 ans
AXE 1	Minimum 4 actions	Minimum 14h, dont <u>7 h de pharmacologie</u>
AXE 2	Minimum 4 actions	Minimum 14h = 2 jours
AXE 3	Minimum 4 actions	Minimum 14h = 2 jours
AXE 4	Minimum 4 actions	Minimum 14h = 2 jours
Total	Minimum 16 actions/6 ans <u>2,5 actions/an</u>	Minimum 56h = 8 jours sur 6 ans , dont 7h de pharmacologie dans l'axe 1. <u>9h20 /an ou 1jour et 2h20</u>

EXEMPLE : Axe 1 Actualiser les connaissances et les compétences

Attendu Axe 1 : 4 actions = 14h minimum dont 7h de pharmacologie

actions réalisées :			heures valorisées :	
1. Congrès IPA (participant) 1 journée (2023)				
Congres, séminaire, journée / soirée thématique...	Participant	Temps effectif x 0.5		
	Intervenant/ modérateur	Temps d'intervention x 2		
	modérateur		1. 3h30	
	modérateur		2. 4h	
	modérateur		3. 30 min	
	modérateur		4. 7h	
	modérateur		5. 5h30 + 1h30 pharmaco	
	modérateur		6. 7h	
	modérateur		7. 1h + 1h pharmaco	
	modérateur		8. 30 min + 30min pharmaco	
	modérateur		9. 4h + 4h pharmaco	
	modérateur		10. 30 min	
	modérateur		11. 7h	
	modérateur		40h30 et 7h de pharmacologie	
	modérateur		31h + 7h de pharmacologie	
Participation à un groupe de travail portés par une autorité publique (HAS, ARS, ANDPC, CPI, CNP ...) ou porté par une association de patients.	Ex : 1 CREX + 1 comité scientifique + 1 RMM Ou 3 RCP + 1 groupe HAS + 2 Audits			
Engagement institutionnel (comité (CLAN, CLIN, CLUD ...), groupe de travail, projet, ...) ou collectif (comité scientifique, société savante, association, club sportif ...)				

EXEMPLE : Axe 2 renforcer la qualité des pratiques

Attendu Axe 2: 4 actions = 14h minimum

actions réalisées :

heures valorisées :

1. Vulgarisation sur l'HAS (participant), 1h (2023)
2. Comprendre la certification, maîtriser les outils d'évaluation internes (participant), 7h (2023)
3. Référent qualité, réunion 27h (2023-2026)
4. Réalisation 5 audits 10h (2023-2026)
5. Participation au CLAN, réunion 27h (2023 - 2029)
6. Publication 2 articles, (2023-2025)
7. Membre CPI, 30h (2024-2026)
8. Groupe IPA Unicancer 24h (2023-2029)
9. AFGSU Niveau 2 (participant), 21h 2024
10. RMM chirurgie, parcours ORL 10h (2024-2029)

1. 30min
2. 7h
3. 7h
4. 7h
5. 7h
6. 4h
7. 7h
8. 7h
9. 7h
10. 7h

TOTAL : 10 actions

60h30

heures validées :

Grpe de travail institutionnel = 7h

Grpe travail autorité publique = 7h

Article = 4h

Webinaire – formation interne = 30min

Formation (participant)=7h

Participation RMM, audit... = 7h

32h30

EXEMPLE : Axe 3 Améliorer la relation avec les patients

Attendu Axe 3 : 4 actions = 14h minimum

action réalisée :			heure valorisée :
1. Développer la prise en compte de l'expérience patient dans son établissement (participant), 16h (2023-2024)			1. 7h
Formations : Coursus académique, formation certifiante / diplômante / qualifiante, MOOC, DPC, programmes intégrés	Participant	x1	2. 4h
	Intervenant	Temps d'intervention x2	3. 7h
	Intervenant/modérateur	Temps d'intervention x 2	4. 7h
			5. 7h
			6. 7h
			7. 2h
			8. 7h
Participation à un groupe de travail portés par une autorité publique (HAS, ARS, ANDPC, CPI, CNP ...) ou porté par une association de patients.	Ex : 1 CREX + 1 comité scientifique + 1 RMM Ou 3 RCP + 1 groupe HAS + 2 Audits		47h
Engagement institutionnel (comité (CLAN, CLIN, CLUD ...), groupe de travail, projet, ...) ou collectif (comité scientifique, société savante, association, club sportif ...)			29h
Engagement institutionnel (comité (CLAN, CLIN, CLUD ...), groupe de travail, projet, ...) ou collectif (comité scientifique, société savante, association, club sportif ...)			

EXEMPLE : Axe 4 mieux prendre en compte la santé personnelle des professionnels de santé

Attendu Axe 3 : 4 actions = 14h minimum

action réalisée :			heure valorisée :
1. Prévenir les risques psychosociaux (participant) 7h (2023)			1. 7h
Formations : Cours académique, formation certifiante / diplômante / qualifiante, MOOC, DPC, programmes intégrés	Participant	x1	2. 30 min
	Intervenant	Temps d'intervention x2	3. 7h
	Intervenant/modérateur	Temps d'intervention x 2	4. 14h
			5. 3h
			6. 6h
Participation à un groupe de travail portés par une autorité publique (HAS, ARS, ANDPC, CPI, CNP ...) ou porté par une association de patients.	Ex : 1 CREX + 1 comité scientifique + 1 RMM Ou 3 RCP + 1 groupe HAS + 2 Audits		37h30
Engagement institutionnel (comité (CLAN, CLIN, CLUD ...), groupe de travail, projet, ...) ou collectif (comité scientifique, société savante, association, club sportif ...)			23h30
Engagement institutionnel (comité (CLAN, CLIN, CLUD ...), groupe de travail, projet, ...) ou collectif (comité scientifique, société savante, association, club sportif ...)			

A RETENIR

4 axes identiques à tous les professionnels de santé

- **4 actions minimum** par axe = **14h minimum**
- Au moins **1 action en qualité de participant**, dans chaque axe (*Pour chaque action menée vous pouvez être participant ou intervenant*)
- Pour **valider l'axe 1**, il faut réaliser au minimum **7h sur la pharmacologie**
- Un **même type d'action** ne peut **valider que 7h maximum** par axe



Pour aller plus loin :

RDV sur le

[Décret n° 2025-1335 du 26 décembre 2025 relatif aux modalités de contrôle et \(...\) - Conseil National Professionnel Infirmier](#)

OU

sur le site :

[Certification | CNP IPA](#)



Conseil National Professionnel
des Infirmiers en Pratique Avancée